

qu'elles s'appliquent aux faits divins accomplis dans le monde ou aux manifestations possibles de la puissance divine. Aussi peut-on trouver des convenances à des œuvres que Dieu n'a point réalisées, mais qu'il aurait pu réaliser, par exemple à l'union de son Verbe avec une nature angélique ou avec toute l'humanité. Mais chacun voit que ces raisons de convenance demeurent très faibles, parce qu'il leur manque la première de toutes les convenances théologiques qui est d'expliquer rationnellement les faits accomplis en conséquence des décrets posés par Dieu. Ce que Dieu a fait est souverainement convenable ; le grand signe pour nous de cette convenance, c'est qu'il l'a fait. Quant à en trouver des raisons adéquates, le seul Esprit de Dieu, qui est Dieu, en est capable. Nous n'en trouverons jamais que des raisons approximatives dont la valeur intrinsèque, précaire en soi, ne prend quelque consistance que par son accord avec ce que Dieu nous a révélé de ses vrais décrets par l'Écriture ou la Tradition (1).

Il s'agit donc ici de savoir ce que l'Écriture et la Tradition nous révèlent des motifs de l'Incarnation telle qu'elle est.

Or, comme le dit saint Thomas, la Sainte Écriture donne toujours comme motif de l'Incarnation le seul péché, et jamais la glorification pure et simple de la nature humaine. Ainsi quand les pharisiens se scandalisent de voir Notre-Seigneur assister chez Lévi à un grand dîner de publicains et de gens mal famés parmi les scribes, Notre-Seigneur leur explique en ces termes l'esprit de sa mission : " Ce ne sont pas ceux qui sont en bonne santé qui ont besoin du médecin, mais ceux qui sont malades. Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs, afin qu'ils fassent pénitence. (2) ". Même déclaration très nette quand il répond à Zachée : " Le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu (3). " C'est aussi l'affirmation de saint Paul à Timothée : " C'est donc une parole certaine et entièrement digne d'adhésion, que Jésus-Christ est venu dans le monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le premier. (4) " De même quand l'Apôtre s'adresse aux Galates : " Dieu a envoyé son Fils né d'une femme et né sous la loi afin qu'il rachetât ceux

(1) Cf. Billuart, art. cit., versus finem. — (2) Luc, V, 31-32. — (3) Luc, XIX, 10. — (4) I Tim., I, 15.